

Maurecourt, le 07 juillet 2017

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 JUILLET 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 6 juillet à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérald RUTAULT, Maire,

**Etaient présents** : M. TISSIER, Mme LEYGNIER, Mme BARATELLA, M. LE GOFF, M. WOTIN, Mme DURAND, Mme DUPUY, M. HOUBRON, M. DRECOURT, Mme MORY, M. PASCUAL, M. PERRIAU, Mme GAMITO, Mme LE MEZEC, M. COQUELET

**Excusés** : M. GUERREY (représenté par M. RUTAULT), Mme GIBB (représentée par M. WOTIN), M. BAUDIN (représenté par M. TISSIER), Mme DELANNOY (représentée par Mme BARATELLA), M. CAUSSIAUX (représenté par M. PASCUAL), M. LEBRUN (représenté par M. LE GOFF)

**Absents** : M. LAMBORAY, Mme BURGRAFF, Mme ESON, Mme FILIU

**Secrétaire de séance** : Mme LE MEZEC

**Le Conseil Municipal**

Décide d'approuver le dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;  
Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;  
Dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Maurecourt et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture,  
Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification n°2 du PLU, sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le département, justification dans le RAA de la commune si celle-ci compte + de 3500 habitants).

**A L'UNANIMITE**

Décide :

A COMPTER DU	DE SUPPRIMER	DE CREER
01/07/2017	1 poste d'Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1 poste de Rédacteur à temps complet

**A L'UNANIMITE**

La séance est levée à 19h15